



Service PE/Fyad /N° : 125/29/2013/64

le 03-04-2013

L'AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ LE ROI  
A  
MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES  
ET DE LA COOPÉRATION

Destinataire Principal : CAB/1 - DG/7.5  
Destinataire CC : CAB/2-- SG/4 -DG/8.1  
Transmission : Cryptée

**Objet** : PE/ Question Nationale/Rapport sur la situation des droits de l'homme dans la région du Sahel.

**Réf** : VL : 669 du 28-03-2013.

Me référant à votre courrier susmentionné contenant des remarques sur une fiche de procédure relative au projet de rapport de Charles Tannock sur « la situation des droits d l'homme dans la région du Sahel et au Sahara Occidental », j'ai l'honneur de vous apporter les clarifications suivantes :

- Cette Mission a tenu à attirer l'attention du Secrétariat de la Commission Affaires Etrangères (AFET) du PE sur la fiche de procédure en question, dès sa publication, en rappelant la décision de la conférence des présidents des groupes politiques sur ce sujet. (cf ma lettre cryptée (13 du 17-01-2013).
- Le Président de la Délégation Maghreb au PE, M. Antonio Panzeri, en a été informé lors d'une réunion avec la délégation marocaine de la Commission parlementaire Mixte Maroc-UE, à l'occasion de la dernière session plénière du PE à Strasbourg (ma lettre 75 du 13-03-2013) ;
- Le Bureau lui-même de M. Tannock a informé cette Mission à deux reprises, du changement de l'intitulé de ce rapport, devant mentionner uniquement la région du Sahel. (cf mes lettres 80 du 15-03-2013 et 21 du 21-03-2013).
- Le secrétariat de la Commission Affaires Etrangères au PE a confirmé à cette Mission que « le titre du rapport est la situation des droits de l'homme au Sahel et se réfère donc à cette région. Il est possible que le changement du titre n'ait pas encore été répercuté dans les bases de données du PE. La modification du titre comme décidée par la

CONFIDENTIEL

1688  
04 AVR. 2013

Conférence des Présidents de Commissions sera effective dans les bases de données du PE d'ici à la mi-avril ». (ci-joint, l'échange de courriel avec le secrétariat de l'AFET).

- La Mission ne manquera pas de tenir le Ministère informé de toute autre indication sur ce sujet.

D'autre part, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir, à votre meilleure convenance, la suite réservée à ma correspondance (cryptée N° 80 du 15-03-2013) relative à la demande de documents, et ce afin de permettre à cette Mission de répondre au bureau du rapporteur sur les thématiques concernant les positions du Maroc sur: l'indépendance du « peuple du sahara occidental », les raisons de l'échec du referendum d'autodétermination, les garanties politiques prévues par l'initiative marocaine d'autonomie.



L'Ambassadeur

Mennuar ALEM